

POLICULTURES

Janvier 2013

La LETTRE DES POLITIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES.

Numéro 169

Jacques Fansten : "le numérique accentue la concentration", page 4 > Pierre Lescure plaide pour une stratégie industrielle, page 5 > Reims : le musée des beaux-arts célèbre le champagne, page 6 > A Limoges, l'art appliqué selon Suzanne Lalique-Haviland, page 7 > Le patrimoine immatériel, image ambiguë de la diversité, page 8 > Pierre Étaix redevient Yoyo, page 9 > Le Rex, le dernier grand, page 10 > Un mois culturel en bref, page 11 > Notes de lecture : le temps de la "dramatocratie", page 12 >

POUR DES MUSÉES POPULAIRES

La ministre de la culture a consacré quelques instants des dernières heures de l'année à visiter des expositions avec des bénéficiaires d'associations caritatives.

On ne peut que se féliciter de cette sollicitude. L'accès de tous aux musées, comme à toutes les formes de culture, de la plus populaire à la plus "savante", est un des objectifs permanents du ministère de la culture, une de ses missions fondatrices, quelque peu négligée ces dernières années. On a beaucoup écrit, et sans que cela soit vrai, que la politique de démocratisation de la culture était un échec. Ce qui est vrai, c'est que ce doit être une préoccupation constante des pouvoirs publics. La démocratisation passe par l'école, elle passe par une télévision ambitieuse et non racoleuse, elle passe par la banalisation de la fréquentation des institutions culturelles, dont les musées.

Pour les musées, justement, tout va bien. Les chiffres de fréquentation 2012 qui tombent font état de succès sans précédent, ou proches de records anciens, en tout cas en forte hausse sur 2011. Il n'y aurait donc rien à dire. Mais, justement, il y a à dire. Il y a à souligner la trop forte croissance des prix d'entrée dans beaucoup de musées et de monuments, en particulier dans les musées nationaux, situation dénoncée par un rapport de la Cour des Comptes en 2011. Le rapport dénonçait une "stratégie délibérée" d'augmentation des tarifs, "décidée et déployée par les musées eux-mêmes, avec.../

suite page 12

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DES DÉFIS DU NUMÉRIQUE

Quel bilan pour l'année qui vient de s'achever, quelles perspectives pour celle qui commence ?

Pour la culture, le changement est réel, et pas seulement parce que, fait inhabituel, le budget en est baisse. Une relance de l'éducation artistique est annoncée, ainsi qu'une loi sur le patrimoine. Une tonalité nouvelle s'exprime aussi sur la démocratisation et l'éducation populaire.

Mais c'est sur les rapports entre la culture et l'économie que la rupture apparaît le plus sensible. Sans doute, le discours insiste toujours sur l'importance de la culture comme secteur économique;

c'est le tribut à payer à tous ceux qui continuent de penser que la culture est la danseuse de la République, laquelle aurait mieux à faire dans les temps de disette. Mais le ministère de la culture a repris la posture qu'il n'aurait jamais dû quitter, à savoir porter dans les révolutions industrielles actuelles la voix de la création et de l'art. C'est d'autant plus indispensable que la partie est loin d'être gagnée, au plan national comme en Europe et au niveau mondial.

Lire nos pages focus 2 à 5



Le musée des beaux-arts de Reims célèbre le champagne. Cela ne lui était jamais arrivé, et coïncide avec une candidature au patrimoine mondial des "Coteaux, maisons et caves de Champagne". Ci-dessus : Jean-Louis Forain *Le Champagne dans la loge* - 1925 Huile sur toile

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DES DÉFIS DU NUMÉRIQUE

Le numérique bouleverse le paysage culturel comme le paysage industriel. L'un des principaux enjeux des années à venir : que la culture trouve sa juste place.

Quel bilan pour l'année qui vient de s'écouler, quelles perspectives pour l'année qui commence? L'exercice est traditionnel en cette saison, il se justifie encore plus alors que le pouvoir a changé, et les orientations politiques avec lui.

La fin officielle de la Maison de l'Histoire de France, le 31 décembre, marque symboliquement le changement qui est intervenu dans la politique culturelle française dans l'année qui vient de s'achever. Cette fin est signifiée par le J.O. du 26 décembre. Le trait de plume tiré sur ce projet contesté des années Sarkozy rappelle aussi que l'un des changements majeurs est la baisse inédite du budget de la culture. La baisse a touché d'autres grands projets d'investissement que la Maison de l'Histoire de France, elle a aussi concerné le fonctionnement des grandes institutions publiques, le livre, et l'audiovisuel public. Le secteur le plus remuant, le spectacle vivant, aura vu cependant ses crédits d'intervention préservés. Le plus remarquable aura été que la baisse du budget n'aura pas provoqué de réactions violentes, ni même vives, comme s'il y avait une acceptation générale de la rigueur.

A PRIORI FAVORABLE

Peut-être est-ce dû aussi à un a priori favorable à la nouvelle ministre de la culture, et aux orientations générales qu'elle a distillées au fil d'interviews, à défaut d'une présentation générale de sa politique.

La volonté politique de changement s'est exprimée dans le secteur du patrimoine, où le discours a en effet radicalement changé, passant d'une logique de relâchement des contraintes à un retour aux missions protectrices de l'État. Ce sera le sens de la loi sur le patrimoine promise par Aurélie Filipetti, une loi à envergure large puisqu'elle devrait inclure le paysage.

Volonté de changement aussi pour l'éducation

artistique. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy se solde par un bilan décevant, la seule mesure nouvelle ayant été l'introduction de l'histoire des arts. Le quinquennat Chirac avait été marqué lui aussi par un recul sensible, après les promesses du plan Tasca-Lang du gouvernement Jospin. Il s'agit maintenant de revenir à une vraie ambition. Qui devrait commencer à se concrétiser à la rentrée 2013, dans le cadre de la réforme de l'école certes, mais avec un périmètre plus large. L'éducation artistique, on l'a maintenant comprise, dépasse largement le cadre scolaire. C'est qu'il n'y a pas d'émotion possible, de véritable approche de l'art sans contact avec les œuvres, sans le plaisir de la découverte, et que pour cela les institutions culturelles (musées, monuments, théâtres), les artistes et les associations sont nécessaires. C'est dans ce sens, qui implique une coopération étroite avec les collectivités territoriales, que travaille le ministère de la culture.

LE RAPPORT À L'ÉCONOMIE

Ce qui, pourtant, aura le plus marqué les premiers mois du nouveau ministère, c'est la position à prendre devant la révolution numérique, et devant l'industrie, la révolution numérique étant d'abord une révolution industrielle qui met à mal les règles sur lesquelles reposait la politique culturelle française. Au-delà, se pose la question, dans un contexte de crise, des rapports de la politique culturelle à l'économie.

L'un des premiers actes du gouvernement, sur le numérique, aura été la mission confiée à l'ancien patron de Canal+, Pierre Lescure. Cette mission est née dans le contexte dont on se souvient : la méfiance du nouveau pouvoir à l'égard de l'HADOPI, dont la mort était annoncée dès la campagne électorale. Nommé au début de l'été, Pierre Lescure avait un mandat plus large que la réflexion sur le téléchargement illégal, mais moins large que



Buren au Grand-Palais pour Monumenta, un des événements de 2012

ne le laissait croire l'intitulé de sa mission: *Culture-acte 2*. Il a précisé lui-même les contours assignés : "prioritairement les contenus produits par les industries culturelles à destination du grand public : livre, musique, cinéma et audiovisuel, presse, jeu vidéo, photographie...). Les auditions auxquelles il a procédé, la tonalité de son rapport d'étape (*lire page 5*) montrent bien que c'est dans ce cadre-là qu'il se situe. Le numérique pose bien d'autres problèmes, notamment d'aménagement du territoire, que la mission Lescure n'a pas vocation à traiter, et qui n'en sont pas moins cruciaux.

LE PARTAGE DE LA VALEUR

Le cadre retenu pose déjà, cependant, les questions majeures de la qualité des contenus, de la concentration et de la diversité, enfin du partage de la valeur au sein de la chaîne de la création et de la diffusion. Aurélie Filipetti est la première ministre de la culture, depuis que la question du numérique a surgi, à soulever clairement les enjeux culturels, noyés ces dernières années sous les enjeux

industriels.

Le partage de la valeur est le problème le plus spectaculaire posé par l'irruption rapide, et la rapide évolution, du numérique. Il s'est posé d'abord à propos du piratage musical sur internet, avec les réponses fragiles qu'on connaît, les deux lois successives dont la deuxième a donné naissance à l'Hadopi. Pierre Lescure souligne aujourd'hui que l'essentiel est ailleurs, c'est-à-dire dans les sites "qui tirent un profit commercial de leurs atteintes massives et répétées aux droits de propriété intellectuelle". La question des rapports avec les grands opérateurs d'internet, nouvelles puissances industrielles et financières, est devenue centrale. Pierre Lescure ne croit pas beaucoup aux régulations, difficiles dans un contexte international ouvert où les technologies numériques sont comme poisson dans l'eau. Il croit plus aux contre-pouvoirs, c'est-à-dire au soutien à des champions industriels nationaux. C'est la diversité qui est en cause. Mais de quelle diversité parle-t-on, culturelle ou seulement industrielle ? C'est la question à laquelle ne répond pas Pierre Lescure. C'est celle qui est opportunément soulevée fin novembre, à l'issue

du conseil des ministres européens de la culture, par douze ministres de la culture, dont Aurélie Filipetti. "Il faut veiller, dans la nouvelle économie culturelle numérique, à ne pas systématiquement privilégier les intérêts des distributeurs et des utilisateurs des œuvres sur ceux de leurs créateurs", écrivent notamment les ministres dans une lettre adressée aux trois commissaires européens intéressés. C'est vrai pour la nécessaire protection des droits d'auteur, c'est vrai aussi pour les conditions de la production des œuvres.

Ce qui est en jeu ici, c'est bien la défense des "contenus", autrement dit de ce qu'il peut y avoir d'artistique et d'original dans les productions réalisées en Europe. Il n'a jamais été facile de défendre, dans une Union européenne soumise principalement aux lois du marché, un traitement particulier pour les industries culturelles. Le numérique, en bouleversant la structure du secteur, en redistribuant les cartes entre acteurs, oblige à concevoir des règles nouvelles dans un univers qui bouge très vite. La nécessité reste, de savoir quels objectifs politiques on poursuit.

C'est vrai aussi pour l'audiovisuel en France. Deux événements viennent de nous le rappeler. Le premier est l'arrivée sur la TNT, le 12 décembre, de six nouvelles chaînes. Elles avaient été choisies par le CSA sous l'ancienne présidence de la République. Les contenus culturels ont été le dernier souci de l'autorité de l'audiovisuel, plus sensible aux stratégies industrielles des groupes. Une nouvelle occasion perdue. Le deuxième événement est, le même jour, ce qui peut être vu comme un rappel à l'ordre de la ministre de la culture au président de France-Télévisions, Rémy Pflimlin. Aurélie Filipetti a demandé "un plan stratégique avec des missions de service public qui soient claires en matière de soutien à la création, d'augmentation des programmes en direction des enfants et notamment les programmes éducatifs, d'information, de qualité de l'information". Un langage dont on avait perdu l'habitude.

LYON ET GOOGLE dans numELYO

Très controversé lors de sa signature, jugée comme une sorte de trahison dans un moment où Google était d'abord pour la France le concurrent trop puissant contre lequel il fallait se liguer, l'accord entre le géant américain et la Bibliothèque municipale de Lyon a franchi une étape majeure le 12 décembre dernier avec le lancement officiel de Numelyo, bibliothèque numérique de Lyon.

La plateforme va progressivement monter en puissance. A la fin de 2013, Numelyo devrait proposer plus de 60 000 livres, 270 titres de la presse lyonnaise, 60 000 images et 50 volumes de manuscrits. Ce n'est qu'un début : selon l'AFP, 270 000 ouvrages ont déjà été communiqués à Google, et leur chiffre devrait

avoir atteint 400 000 en 2015.

A sa signature il y a quatre ans, le contrat avait été d'autant plus qualifié de léonin qu'il n'était pas révélé. Il a fini par l'être, et les observateurs ont alors constaté que, dans une négociation difficile, Lyon avait essayé de tirer au mieux, dans un jeu certes solitaire, son épingle du jeu. Mais la ville voyait d'abord son principal avantage : Google mettait 60 millions d'euros dans l'opération, et la rendait possible dans des délais raisonnables.

Aujourd'hui, même l'État semble résigné : Nicolas Georges, directeur adjoint chargé du livre au ministère de la culture, a salué un travail de "pionnier".

numelyo.bm-lyon.fr

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU NUMÉRIQUE

“LE NUMÉRIQUE ACCENTUE LA CONCENTRATION”

Jacques Fansten, réalisateur et président de la SACD, participait le 6 décembre dernier aux Rencontres de l'Adami dans le cadre d'un atelier intitulé «Numérique, mondialisation et diversité sont dans un bateau...» Ses inquiétudes.

Mondialisation et numérique menacent-elles la diversité culturelle ?

La diversité culturelle est menacée en permanence et depuis longtemps par de nombreuses choses, mais les phénomènes de mondialisation, en effet, accentuent le péril. Tous les peuples, toutes les identités doivent avoir le droit de protéger leur culture. Or actuellement, avec la mondialisation, le marché va vers les cultures les plus fortes. Ainsi les oeuvres issues de langues minoritaires sont plus fragiles que les productions en anglais. Et l'arrivée du numérique accentue ce phénomène de concentration.

Mais ces nouveaux outils ne permettent-ils pas aux oeuvres de rester disponibles ?

C'est bien le paradoxe : le numérique permet l'accès à tout. Mais comment s'opère le choix ? Toutes les études montrent qu'en réalité, l'utilisation de la culture se concentre sur moins d'oeuvres. Avec le numérique, toute copie est identique à l'originale, donc davantage de films sont disponibles. Mais aujourd'hui, les salles de cinéma étant équipées en numérique, avec un bouton, on peut passer un film aussi bien dans une que dans cinq salles. Résultat : combien de films sortent le mercredi, et dès le jeudi, ne sont plus qu'à quelques séances, pour être remplacés par un film qui marche mieux ? Du coup, le gros écrase le petit. De même sur Internet, où vous avez tout le savoir à disposition. Mais vous y accédez par le référencement. Et on sait que plus de 90% des gens ne vont pas au-delà de la première page. Qu'y a-t-il en première page ? Les plus consultés. C'est une logique d'entonnoir, là encore, une prime à ce qui marche. Evidemment, le numérique et Internet sont des outils extraordinaires. Mais comme tout outil, ils ont besoin d'être pensés pour que les effets négatifs

soient réduits autant que faire se peut. Si on ne réfléchit pas à une organisation différente, à des soupapes, on va vers le fait que tout le monde consomme le même produit au même moment.

Ces soupapes, comment les imaginez-vous ?

Il faut se donner des règles. Quand sont arrivées les télévisions, on a inventé des cahiers des charges, des règles de fonctionnement, eu égard à leur rôle social. Il faut qu'on parvienne à ce que les géants d'Internet participent du lien social des endroits où ils arrivent. Il est nécessaire qu'ils contribuent à la création, que progressivement ils trouvent des moyens que l'offre soit plus ouverte. Le poids de ces multinationales et leur importance économique sont tels que si on n'y prend pas garde constamment, elles écrasent ce qui n'entre pas dans leurs intérêts immédiats. L'intérêt de Google ou d'Amazon, c'est de ne vendre que ce qui se vend le plus. Nous, notre combat, c'est de dire que celle logique tue de la civilisation, de la citoyenneté, de la mémoire.

Vous avez récemment été signataire d'une pétition de la SAA (Society of Audiovisual Authors) (1) pour appeler les commissaires européens à défendre le droit d'auteur. Pourquoi ?

Les projets de réforme des droits d'auteur en Europe nous inquiétaient beaucoup. En la matière, il existe des différences sensibles dans les différents pays européens. Evidemment, on peut harmoniser par le haut, ou par le bas. Or on avait le sentiment que la Commissaire à la tête de cette réforme, Neelie Kroes, allait vers des choses dangereuses, téléguidées par les intérêts des multinationales de l'Internet et des Télécoms. Défendre ces grandes multinationales qui s'exonèrent de toute

responsabilité vis-à-vis de ce qu'ils appellent les contenus serait un désastre pour les identités culturelles européennes. En une semaine, notre pétition a reçu plus de 17 000 signatures de créateurs en Europe. On n'avait jamais eu aussi vite une telle mobilisation. Cela prouve à quel point tout le monde se rend compte que si l'Europe n'a pas un point de vue raisonnable sur le droit d'auteur, on court à la catastrophe. A la suite de la pétition, la Commission a décidé de relancer un an de concertation. C'est pour nous une première victoire.

Quel bilan tirez-vous de votre participation aux ateliers de l'Adami ?

Dans le débat auquel j'ai participé, j'ai eu l'occasion de dialoguer avec une représentante de l'OMC, Thu-Lang Tran Waescha. Il est intéressant de voir que de son point de vue, l'OMC doit encore s'occuper des questions de droits d'auteur et de circulation des oeuvres, alors que tout notre combat a été de considérer que la culture ne fait pas partie de leurs attributions. Evidemment, dans une négociation commerciale, le poids d'une agriculture ou d'une industrie sera toujours bien supérieur à celui de la culture. Il faut préserver l'idée d'exception culturelle, le fait de sortir la culture de ces accords. On le voit bien aujourd'hui, alors que l'Europe commence des négociations bilatérales en 2013 avec les Etats-Unis. Ces derniers ont admis que la culture et le cinéma ne feraient pas partie des négociations, mais ils demandent à y inclure la VOD, la vidéo à la demande, parce qu'il s'agirait d'un nouveau service. Il est inimaginable de sortir de la culture cette nouvelle façon d'aborder les oeuvres ! Mais si nous ne restons pas mobilisés sur ce point, l'Europe va céder - il y a tellement d'autres intérêts en jeu...

(1) <http://www.saa-authors.eu>

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU NUMÉRIQUE

PIERRE LESCURE PLAIDE POUR UNE OFFENSIVE INDUSTRIELLE

Un point d'étape encourage à renouveler les formes de l'action publique. Il constate que les outils des politiques culturelles sont inadaptés à la situation créée par internet et le numérique.

Adapter les politiques publiques à la révolution numérique : c'est le défi posé aujourd'hui à l'État, confronté à l'obsolescence de ses règles. La mission animée par Pierre Lescure, qui a rendu une sorte de bilan d'étape, met en évidence un certain nombre des problèmes posés ; on constate qu'il les envisage surtout sous l'angle de l'industrie.

Pour Pierre Lescure, en effet, l'adaptation au numérique passe d'abord par une politique industrielle : il est "crucial", dit-il, que "l'industrie de la culture adopte une attitude offensive dans sa conversion au numérique". Ce qui "passe non seulement par la transformation de l'activité des industries existantes, mais aussi par l'émergence d'acteurs nouveaux, nativement numériques, capables de fournir des services innovants."

Partant de là, Pierre Lescure cherche les voies pour "renouveler les formes de l'action publique à l'heure du numérique". Une seule voie selon lui, à vrai dire : alors que la transition au numérique "laisse peu d'emprise à une

régulation de la diffusion", il faut encourager "un vivier d'acteurs économiques français de premier plan", et à cet effet imaginer des mécanismes plus incitatifs, "afin que les plateformes s'engagent dans une promotion volontariste de la diversité."

C'est que la situation actuelle, vis-à-vis des nouveaux usages des médias, est pour le moins inégale, et que la prédominance américaine (ainsi iTunes concentre 50% du marché de la musique en ligne) inquiète.

Sur la question des droits d'auteur, Pierre Lescure constate le décalage entre les pratiques et les règlements : les deux lois successives, DADVSI et HADOPI, se sont concentrées sur le P2P, et "ne se sont guère attaquées aux véritables bénéficiaires de la contrefaçon, c'est-à-dire aux sites (de streaming ou de téléchargement, hébergeurs...) qui tirent un profit commercial de leurs atteintes massives et répétées aux droits de propriété intellectuelle". Il s'agit donc désormais de "réorienter la répression vers ces acteurs".

Le rapport constate enfin que les outils des politiques culturelles sont inadaptés à la situation créée par le numérique. C'est vrai pour les aides, en particulier à la presse ou à la production phonographiques, encore trop orientée vers les supports physiques ; c'est vrai pour la rémunération pour copie privée comme pour les mécanismes de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, dépassés par le déplacement des acteurs.

UNE OFFRE LÉGALE INÉGALE

Le rapport d'étape de Pierre Lescure fait un point sur l'état des lieux de l'offre en ligne, meilleur pour la musique (où l'offre en ligne est maintenant abondante) que pour le livre, qui "entre dans le numérique à reculons". Quant au cinéma et à l'audiovisuel, "l'offre de vidéo à la demande (VàD) est diversifiée mais ses prix, déjà relativement élevés, augmentent, et les catalogues restent incomplets".

BUFFET, UN NOUVEAU GROUPE FRANCO-ALLEMAND DANS LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Regroupement dans les instruments de musique : le français Buffet Group vient de racheter l'allemand S&B. Regroupement à effets synergétiques : le premier excelle dans les bois, le second dans les cuivres. Bénéficiant déjà d'une forte diffusion dans le monde (93% de sa production est exportée), Buffet se renforce sur les marchés allemand et autrichien, les deux marchés les plus importants en Europe pour les instruments de musique.

Buffet est, notamment, le premier fabricant mondial de clarinettes professionnelles. Créée

en 1825, l'entreprise compte cinq marques : Buffet Crampon, Antoine Courtois, Besson, J. Keilwerth et W. Schreiber. Buffet a été rachetée en mars dernier par le fonds d'investissement Foundations Capital, dont le président, Xavier Marin, se réjouit que la nouvelle opération soit "exemplaire sur le plan de la compétitivité et sur celui de la construction de l'Europe".

B&S existe depuis deux siècles et demi ; elle est le leader mondial de tubas et d'euphoniums. Elle compte quatre marques : B&S, Melton Meinel Weston, Hans Hoyer et Scherzer. Elle

est située en Saxe, dans une ville, Markneukirchen, où Buffet possède déjà un atelier de fabrication.

Le nouvel ensemble représente un chiffre d'affaires total de 80 millions, soit pour Buffet 20% de plus qu'avant l'acquisition. Les bois restent dominants (68% après, 83% avant). Buffet emploie désormais 750 personnes, dont la moitié travaillent en Allemagne.

REIMS : LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS CÉLÈBRE LE CHAMPAGNE

La première exposition que Reims consacre au champagne dans son musée des beaux-arts coïncide avec une candidature au patrimoine mondial

Le musée des beaux-arts de Reims consacre une exposition au champagne. Cela ne lui était jamais arrivé. Signe des temps que cette incursion vers le domaine des musées de société. Il s'agit d'art, sans doute, dans l'exposition, puisque c'est à travers des œuvres d'art que le thème est traité. Mais l'important, en la circonstance, est moins de présenter des chefs-d'œuvres au public que de participer à l'exaltation d'un imaginaire, et donc d'une image.

De ce point de vue, avec le champagne, le discours ne manque pas d'éléments sur lesquels s'appuyer. C'est que côté mythes, le champagne s'y connaît. Pas très difficile, donc, d'en décliner les thèmes. Le regard historique choisi pour le parcours de l'exposition l'illustre lui-même, des origines aristocratiques d'un vin pas comme les autres à ce qui est présenté comme le symbole d'une énergie vitale source de renaissance après les deux guerres.

L'exposition s'est ouverte alors qu'a été déposée auprès du gouvernement la demande de soutien à une candidature au patrimoine mondial des "Coteaux, maisons et caves de Champagne". Opérations parfaitement coordonnées. Le dossier de candidature prend en compte trois sites : les coteaux historiques, "berceau du Champagne" ; la colline Sainte-Nicaise à Reims, où se trouvent les maisons de champagne et les célèbres crayères, carrières de craie où vieillit le champagne ; l'avenue de Champagne à Epernay, ensemble remarquable de constructions et de caves souterraines creusées elles aussi dans la craie. Le dossier insiste sur l'originalité du système mis en place autour du champagne, qui comprend des paysages agricoles et urbains remarquables organisés autour de la production d'un vin devenu "symbole de la fête et de la célébration". "La littérature, la peinture, la caricature, l'affiche, le cinéma, la photographie et même la bande dessinée attestent



Pierre Bonnard France-Champagne lithographie sur papier 1891

de cette permanence de l'image du Champagne". L'exposition ne dit pas autre chose.

Pour l'exposition comme pour la candidature au patrimoine mondial, maisons de champagne et collectivités locales se sont étroitement associées. Pour les professionnels du champagne, traditionnellement plus tournés vers le monde que vers le local, l'engagement est notable. Les uns et les autres attendent, fin janvier, la décision du gouvernement et, si cette première étape est franchie, celle de l'UNESCO en juillet 2014.

Les arts de l'effervescence. Champagne ! Jusqu'au 26 mai. Exposition reconnue d'intérêt national.



A LIMOGES, L'ART APPLIQUÉ SELON SUZANNE LALIQUE HAVILAND

Fille de René Lalique, Suzanne Lalique-Haviland s'est liée à une prestigieuse famille de la porcelaine de Limoges. Le musée des beaux-arts de la ville rend hommage à une artiste éclectique.

Le musée des beaux arts de Limoges, après le musée Lalique de Wingen-sur-Moder, présente une exposition consacrée à Suzanne Haviland Lalique. On redécouvre depuis quelques années l'œuvre de cette artiste aux talents divers, fille de René Lalique et entrée par son mariage dans l'une des plus prestigieuses maisons de porcelaine de Limoges. Difficile, chez elle, de faire le partage entre les arts. Elle est entière dans sa peinture, son travail pour son père, pour la manufacture de Sèvres ou Haviland, les décors pour la Comédie Française et l'opéra qui absorberont l'essentiel de son temps dans la deuxième partie de sa carrière.

LA PEINTURE

Parce qu'on est dans un musée de beaux-arts, la peinture prend une grande place dans l'exposition de Limoges : on y voit une quarantaine d'œuvres, d'une facture originale (par le cadrage, par le choix d'objets du quotidien qui trahissent ses préoccupations constantes, par les couleurs, par un soupçon de flou) et qui font de Suzanne Lalique-Haviland un peintre qui retient l'intérêt. Mais c'est par les autres



R. Lalique Vase Lagamar 1926

facettes de son talent qu'elle manifeste avec le plus d'éclat son inventivité. Qu'elle dessine pour Lalique, et elle apporte "un souffle nouveau", constate Véronique Brumm, directrice du musée Lalique, dans le beau catalogue de l'exposition. Qu'elle travaille pour des ensembles, et c'est le décor (*ci-dessus*) pour le Paris-Nice de la Compagnie des Wagons-Lits. Qu'elle consacre sa vie à la Comédie-Française, et elle donnera à la Maison de Molière, pendant plus de trente ans, une exceptionnelle qualité des décors et des costumes. L'exposition rend bien compte de la diversité et de l'unité de ces talents, par le nombre des pièces présentées, par une muséographie au service des œuvres. Elle doit beaucoup aussi à Nicole Maritch-Haviland, l'infatigable fille de Suzanne Lalique, qui mène avec obstination le combat pour la mémoire de sa mère, et a prêté pour l'exposition de nombreuses œuvres et objets.

C'est l'unité du talent qui retient d'abord l'attention. Suzanne Lalique-Haviland est de

ces artistes pour qui les arts n'ont pas de frontière, et pour qui la distinction entre les arts appliqués et les autres n'a pas beaucoup de sens. Il y a, de tous côtés, la même exigence, le même sens esthétique, qui s'applique à des médias différents, et peu importe alors que l'œuvre soit unique ou industrielle. Seuls comptent le talent et l'exigence.

L'exposition trouve à Limoges, dont la vie est liée à l'esthétique industrielle, un cadre qui lui convient et qu'elle éclaire. Il y a derrière elle le meilleur de l'aventure industrielle locale; il y a aussi, en filigrane, le bonheur de la campagne limousine, entre les propriétés familiales et l'évocation de l'ami proche, le Giraudoux de Bellac.

Suzanne Lalique-Haviland le décor réinventé, jusqu'au 15 avril
Exposition d'intérêt national
www.museebal.fr

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL, IMAGE AMBIGÛE DE LA DIVERSITÉ

RENDEZ-VOUS

WATTEAU À BRUXELLES



Le Palais des beaux-arts de Bruxelles consacre une exposition au peintre valenciennois, en mettant l'accent sur ses rapports avec la musique, présente dans le tiers de ses œuvres. Il a choisi à cet effet pour commissaire un musicien, William Christie, qui s'en déclare ravi. L'exposition devrait, en 15 toiles et des dessins, donner une vision quasi-exhaustive du sujet.

La leçon de musique
8 février au 12 mai
www.bozar.be

CAMILLE DESCOSSY

Montpellier consacre une exposition à Camille Descossy, artiste qui fut longtemps directeur de l'École des beaux-arts de la ville. Peintre, Camille Descossy fut aussi un écrivain et un polémiste de talent, défenseur intransigeant de la terre roussillonnaise. Il est mort en 1980.

Jusqu'au 17 mars
Espace Dominique Bagouet
Montpellier

Petite sœur de la liste du patrimoine mondial, la liste du patrimoine culturel immatériel suscite elle aussi, désormais, l'intérêt des pays ou régions qui y voient un atout de mise en valeur autant qu'un outil de protection.

Le festnoz breton est entré au patrimoine culturel immatériel mondial, par son inscription sur la Liste représentative de l'UNESCO. Cela s'est fait début décembre. Le festnoz fait partie des 27 éléments qui ont rejoint cette année le patrimoine mondial. Il devient le onzième élément français inscrit, avec notamment la dentelle d'Alençon et la cavalerie à la française (en fait, le cadre noir de Saumur).

La notion de patrimoine culturel immatériel, telle que l'UNESCO la met en valeur, comprend des ambiguïtés. L'objectif central est clair : favoriser la diversité culturelle. Mais au-delà ? il doit, dit la doctrine de l'UNESCO, refléter les pratiques d'une communauté encore assez vivante pour demander elle-même à être inscrite. Et communauté n'est pas synonyme de représentants des intérêts économiques. L'an dernier, l'UNESCO avait été réticente devant la candidature de la cavalerie à la française, qui lui paraissait trop l'initiative de



Le cadre noir de Saumur, la cavalerie à la française

milieux économiques locaux. Ce qui n'empêche pas les contradictions, comme le montrait le discours de la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, saluant à l'ouverture de la dernière session "le potentiel de la culture comme point d'entrée pour dynamiser des secteurs éclatés de la vie socio-économique, politique, artistique, reliés entre eux par la pratique d'un patrimoine vivant." Le ministère français de la culture a lui-même salué

le festnoz qui "a généré une véritable économie culturelle". C'est qu'il existe une différence, selon l'UNESCO, entre culture vivante à maintenir, et culture réinventée à des fins économiques ou touristiques. C'est bien pour cela que l'UNESCO prend soin, à chaque session du jeune Comité du patrimoine immatériel, de saluer de "bonnes pratiques". Cette année, deux éléments, dont "la stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian" (Chine), stratégie 2008 - 2020 mise en place avec succès alors que les savoir-faire commençaient à se perdre.

La prochaine réunion du Comité de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel coïncidera avec le dixième anniversaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, adoptée par l'UNESCO en 2003. Elle se tiendra en décembre 2013 à Bakou (Azerbaïdjan).

Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, a annoncé le 21 décembre le lancement des travaux de rédaction d'une "charte des engagements réciproques" entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

La charte "devra donner un fondement politique et une assise solide au dialogue civil en :

- établissant la déclaration de principes et les modalités de concertation entre la puissance publique et le secteur associatif,
- définissant des principes et engagements en matière de contractualisation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations."

Un groupe de travail de rédaction sera mis en place en janvier, animé par le préfet Jean-Pierre Duport (ancien délégué à l'aménagement du territoire) et Claude Dilain (ancien maire de Clichy-sous-Bois). La charte devrait être signée au deuxième trimestre 2013.

PIERRE ÉTAIX REDEVIENT YOYO

Le cinéaste et clown rendosse les habits de son personnage mythique, Yoyo, sur la piste du cirque Joseph Bouglione. Entretien.



Pierre Étaix au cirque Joseph Bouglione (photo Alban Wyters)

Pierre Étaix est revenu faire un tour sur la piste d'un cirque, celui de Joseph Bouglione. Il est, le temps d'un spectacle, redevenu Yoyo, le clown qu'il fut naguère et qui fut aussi le personnage et le titre d'un de ses films les plus révélateurs.

Pourquoi il est là ? parce que son partenaire du spectacle, Pieric, le lui a demandé. Et que "quand une proposition m'est faite, je l'accepte immédiatement".

La vérité est que la piste lui manquait. Et qu'on le comprend dès qu'on le voit y pénétrer. Il a partagé sa vie entre deux passions, le cirque et le cinéma, qui lui ont

donné l'un et l'autre bonheurs et douleurs. Au sortir du spectacle, en ce décembre pluvieux, il est encore dans la joie du spectacle. "J'ai envie de m'amuser et que les gens adhèrent à cet amusement", confie-t-il. Il dit aussi qu'il est "important que les enfants retrouvent une sorte de copinage avec le clown".

Il aime l'ambiance de ce cirque Bouglione, où les numéros se font en famille, où la tradition reste solide mais cherche à se renouveler, notamment dans les costumes. Il dit : "il y a des choses qui se sont perdues dans le cirque et que j'aime bien retrouver.

Reprendre les classiques, et les transfigurer".

Il a des idées simples sur le cirque: "c'est un rond, et il fait des choses que les autres ne savent pas faire." Le nouveau cirque ? "Il y a le cirque, point final. Depuis qu'il existe, il n'a cessé d'évoluer. Je ne dis pas que dans le cirque traditionnel, il n'y ait pas des choses négatives. Ce qui me dérange, c'est le bluff, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas pur, qui n'est pas l'essentiel". Il ajoute : "Si on fait les choses pour être original, c'est insupportable. Il se méfie de "toutes les choses qui sont faites pour étonner, pour surprendre".

TRANSMETTRE

Ce passionné de cirque est aussi un passionné de la transmission. Il croit aux relais, aux apprentissages, il croit qu'on apprend des artistes de naguère, et que les anciens peuvent enseigner aux jeunes. C'est pourquoi il avait créé avec Annie Fratellini, dans les années 70, la première école de cirque de France, foyer de ce qui est devenu l'Académie Fratellini. Une expérience qui reste, après tant d'années, une douleur vive. C'est que sa création lui a doublement échappé, déplore-t-il. D'abord, les choses sont allées dans le mauvais sens. "Il fallait gagner de l'argent. Et à recruter trop d'élèves, les bons ne pouvaient plus travailler". Et puis, lui qui avait créé l'école a fini par s'en faire exclure. "Que cette école m'ait glissé entre les doigts, cela a été un vrai désarroi pour moi", raconte-t-il.

Après Bouglione, il aimerait bien monter un spectacle de variétés. Sept artistes sur scène, dont sa

femme Odile, chantant du jazz, et le clown Clément Triboulet. Le spectacle est écrit. Ne manque plus que l'introuvable producteur.

Et le cinéma, à qui il a offert quelques-unes de ses meilleures pages ? "Je n'y pense plus. J'ai vu un producteur qui m'a dit ce qu'il fallait que je fasse. Aujourd'hui, les producteurs veulent tout s'approprier."

Voilà donc la situation de l'un des plus grands artistes français, qui oblige à s'interroger sur le sens et l'efficacité des politiques publiques: à quoi sert un ministère de la culture s'il n'est pas capable de dénouer des situations comme celles-ci ? à quoi servent les aides au cinéma, qu'est-ce qui pervertit à ce point les procédures qu'elles sont inopérantes quand il serait impératif qu'elles le soient ?

Il reste à l'artiste son ressort d'artiste: ces moments qu'il savoure sur la piste de Bouglione, le bonheur de découvrir des talents, dont il parle avec chaleur, comme le "sublissime" Francesco Fratellini, "qui a tous les dons". De Francesco Fratellini, Pierre Étaix dit : "c'est un véritable artiste: il rentre, on ne voit que lui".

Sur la piste de Bouglione, quand Pierre Étaix entre, c'est exactement ce que l'on ressent: cette vibration particulière, cette façon de se mouvoir avec une justesse indéfinissable mais que le spectateur sent, et l'échange qui s'installe. Laissons lui le dernier mot: "Un numéro ne se fait qu'en présence du public. C'est le public qui vous dit les choses".

Jusqu'au 16 janvier
Cirque Joseph Bouglione
Ile des Impressionnistes Chatou
bouglione.cirque@gmail.com

LE REX, LE DERNIER GRAND

RENDEZ-VOUS

LA POLITIQUE DU CINÉMA EN FRANCE

Deux journées d'études qui rendront compte d'un chantier de recherche mené par le Comité d'histoire du ministère de la culture et l'Université Paris 1. Le chantier porte sur les années 1945 - 1970 et s'intéresse en particulier au rattachement du Centre National de la Cinématographie au ministère des affaires culturelles, à la création de ce dernier en 1959.

23 et 24 janvier Paris
Institut national d'histoire de l'art
comitehistoire@culture.gouv.fr

JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DIONYSIENNES

Abel Ferrara sera l'invité d'honneur des 13^è Journées cinématographiques Dionysiennes, qui auront pour thème "les fins de mondes". Films et rencontres pour "une approche critique et plurielle de cette thématique".

6 au 12 février
au cinéma l'Ecran de Saint-Denis
(Seine-Saint-Denis)
www.estceainsi.fr

NANTES : LA FOLLE JOURNÉE

L'édition 2013 de la "Folle Journée" de Nantes sera consacrée à "la musique française et espagnole de 1850 à nos jours", principalement de 1870 aux années quarante. Comme l'habitude d'en est installée, les journées nantaises seront précédées de journées dans diverses villes des Pays de la Loire.

Nantes du 30 janvier au 3 février
Région 25 au 27 janvier
www.culture.paysdelaloire.fr

Le cinéma mythique des Grands Boulevards fête ses 80 ans. Retour sur une histoire riche

Le 8 décembre 1932, en présence de Louis Lumière, un cinéma ouvrait sur les Grands-Boulevards à Paris: le Rex. Un cinéma moins exceptionnel par sa taille - 2800 places - que par son décor kitsch méditerranéen et son extraordinaire plafond représentant un ciel étoilé. 80 ans plus tard, le Rex est toujours là, seul rescapé de ces grands établissements condamnés par l'irruption de la télévision, dont le plus grand était, près de la place Clichy, le Gaumont-Palace et ses 6000 places. Il est le plus grand cinéma d'Europe.

Le Rex a traversé le temps et son histoire en relate les moments : la première projection en cinéma scope, le premier escalator dans un cinéma, inauguré par Gary Cooper en 1957, la vogue des petites salles qui l'a épargné parce qu'il a pu en installer dans ses sous-sols, le temps quasi-miraculeux de la protection du patrimoine avec le classement à l'inventaire, en 1981. On est alors passé près de la démolition.

A l'origine, un personnage qui ne peut être que hors normes.



Jacques Haïk. Il a la passion du cinéma, du jugement et du sens commercial : c'est lui qui a introduit en France Chaplin et l'a baptisé Charlot. De quoi assurer sa prospérité. Quand il demande à des architectes ayant beaucoup œuvré dans la construction de salles de cinéma aux États-Unis

* de concevoir le Grand Rex, il est déjà, à Paris, propriétaire de l'Olympia. Mais il ne restera propriétaire du Rex que jusqu'en 1935 ; il le vendra alors, le sort ayant tourné, à Gaumont, qui le revendra un an après à un trio, Jean Hellmann, Alan Byre, et Laudy Lawrence. Sous la direction de Jean Hellmann, il sera ensuite le témoin des grands mouvements du cinéma. Il a trouvé désormais une économie liée à sa spécificité : il accueille aussi des spectacles de variétés auxquels la salle donne un cadre remarquable. Et il se visite : une exposition permanente, "les étoiles du Rex", en raconte l'histoire, et entretient la légende. Un Hellmann, Alexandre, petit-fils de Jean, est toujours à la direction de l'entreprise.

*Auguste Bluysens pour la façade Art Déco, John Ebersson pour la salle.

Ecla Aquitaine, centre régional du cinéma, du livre, et de l'audiovisuel, a un nouveau directeur, Cédric Péliissier, qui vient du Conseil régional Rhône-Alpes. Il y a notamment, selon Ecla, "suivi les missions et activités des agences culturelles rhônalpines, et des réseaux culturels régionaux", et "mis en œuvre les axes stratégiques des pôles cinématographiques de la région".

Le SIMESITEM, salon de l'équipement et des services aux musées et aux lieux de culture, aura lieu du 29 au 31 janvier à Paris. Org. : Museumexperts www.simesitem.fr/

La prochaine édition du salon SIEL, "salon professionnel des solutions scéniques et événementielles", aura lieu du 4 au 6 février 2013 à la Grande Halle de la Villette de Paris. 125 exposants, ateliers, conférences. www.siel-expo.com

UN MOIS CULTUREL EN BREF

28 novembre

L'édition 2013 de *Monumenta*, contrairement à ce qui avait été envisagé, aura lieu. Elle est confiée aux artistes russes (mais résidant aux États-Unis) Ilya et Emilia Kabakov.

30 novembre

Douze ministres européens de la culture, dont Aurélie Filipetti, adressent aux commissaires européens intéressés une lettre demandant que l'Europe fasse de la création culturelle un enjeu majeur.

4 décembre

Inauguration du Louvre-Lens, dont l'ouverture est prévue le 12 décembre.

4 décembre

Dans un communiqué commun publié le 4 décembre, les entités représentatives du cinéma s'élèvent contre le prochain passage à 10% de la TVA sur les billets achetés et sur les droits d'auteur. "Ce qui, relèvent-ils, reviendrait à quasiment doubler

en deux ans la TVA sur le prix payé pour entrer en salles".

Pour les signataires du communiqué, ce choix revient à exclure le cinéma du champ culturel, bénéficiaire d'un taux de 5%. Il vide le combat français en Europe pour l'exception culturelle d'une partie de sa substance.

Les signataires appellent donc le gouvernement et le Parlement "à revenir sur cette décision". En vain. Le Parlement vote l'augmentation, mais le gouvernement promet une nouvelle discussion avant la mise en œuvre prévue en 2014.

5 décembre

Mort à 104 ans de l'architecte brésilien Oscar Niemeyer.

5 décembre

Lancement à Dakar du *Tandem Paris-Dakar*, série de manifestations mises en œuvre par l'Institut français, et qui se dérouleront en deux temps : Paris à Dakar de mars à juillet 2013, Dakar à Paris de juillet à novembre.

7 décembre

Mort de Jacques Rigaud, ancien directeur de cabinet de Jacques Duhamel au ministère de la culture, ancien président de RTL, qui restera aussi comme l'un des artisans majeurs du développement du mécénat en France.

17 décembre

Henri Loyrette, 60 ans, annonce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat de président du Louvre, à son terme en avril prochain. Henry Loyrette aura effectué deux mandats de six ans à la tête du Louvre, après avoir dirigé le musée d'Orsay.

18 décembre

Nicolas Droin, administrateur du chœur Accentus, succèdera le 1er janvier à Jean-Marc Bador à la tête de l'Orchestre de chambre de Paris.

23 décembre

Nouvelles destructions de mausolées

à Tombouctou.

24 décembre

Une souscription publique permet au musée des beaux-arts de Lyon de rassembler les 80 000 euros qui lui manquaient pour acheter un tableau d'Ingres, "L'Arétin et l'envoyé de Charles Quint". Le prix total de l'œuvre est de 750 000 euros.

26 décembre

La Maison de l'histoire de France aura duré exactement un an. L'établissement public qui devait gérer l'institution a été créé le 1er janvier 2012 ; il sera dissous le 31 décembre, indique un décret publié au J.O. du 26 décembre.

La Maison de l'Histoire de France, projet voulu par l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy, avait été doublement contesté : sur son principe, et sur sa localisation dans les locaux des Archives nationales à Paris. Sa suppression avait été annoncée à la fin de l'été par la ministre de la culture.

La cour des comptes critique l'Institut du monde arabe

Réforme des statuts de pure opportunité, mauvaise programmation des expositions : cinq ans après une première investigation, la Cour des comptes reste sévère pour l'Institut du monde arabe, même si elle reconnaît que des progrès ont été réalisés dans la gestion.

La réforme de la gouvernance de l'IMA fait tiquer la Cour des comptes. Cette réforme est intervenue après l'élection du président du CA de l'Institut, Dominique Baudis, au Parlement européen en 2009, deux fonctions incompatibles. La difficulté été été tournée en donnant plus de poids

à une fonction jusqu'alors cumulée avec celle de président du CA, la présidence du Haut Conseil, et en confiant cette présidence à Dominique Baudis. Cette réforme, "manifestement de pure opportunité", juge la Cour, "a entraîné des dysfonctionnements". Il est donc souhaitable de réunifier les deux fonctions.

Critiquant par ailleurs la politique d'expositions de l'Institut, la Cour des comptes s'avance sur un terrain dangereux. Elle reproche à l'IMA de ne pas programmer assez longtemps à l'avance ses expositions, avec la cascade de conséquences négatives que ce fait provoque (non

respect des procédures d'appels d'offres, difficulté à nouer des partenariats, etc.)

Mais la Cour des comptes s'en prend aussi au choix de sujets d'exposition qui, accuse-t-elle, "ne sont pas précédés d'études sur leur intérêt pour un large public". Et elle demande à l'IMA "qu'il diversifie son offre culturelle pour résister à la concurrence". L'ombre du département des arts de l'islam du Louvre, notamment, pèse sur cette réflexion. Mais est-il vraiment du ressort de la Cour des comptes de dicter, de surcroît sur des critères purement commerciaux, la politique d'expositions d'une institution culturelle ?

POLICULTURES

Directeur de la publication et rédacteur en chef

Philippe PUJAS

Ont contribué à ce numéro :

Jacques Bertin

Philippe Poirrier, Sophie Pujas

Conception graphique :

Estève GILI

esteve.gili@free.fr

POLICULTURES

La lettre des politiques culturelles et artistiques

est éditée par :

SPC SARL., 16, avenue du Rond-Point, 95230 Soisy-sous-Montmorency, France.

Tél : 33 (0)1 34 17 34 66

Courriel : policultures@wanadoo.fr

www.policultures.fr

Dépot légal à parution ISSN 1267-5091

CPPAP n° 0911 1 88372

LE TEMPS DE LA « DRAMATOCRATIE »

repères

161 000 : c'est le nombre de visiteurs accueilli cette année par le salon du livre et de la presse de jeunesse de Montreuil. Selon les organisateurs, la participation des groupes scolaires et des professionnels a été stable, mais le public familial a été en hausse. L'édition 2013 du salon se tiendra du 27 novembre au 2 décembre et aura pour thème « Les héros ».

125 : c'est le nombre des fouilles archéologiques françaises à l'étranger validé pour 2013 par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger. Dix nouveaux projets figurent au programme.

Près de 10 millions : c'est le nombre de visiteurs du Musée du Louvre en 2012. C'est une progression de plus d'un million par rapport à 2011, indique le musée. Le nouveau département des arts de l'islam a attiré, depuis son ouverture le 22 septembre, 650 000 visiteurs. Les expositions temporaires ont attiré 660 000 visiteurs, soit 29% de plus qu'en 2011.

Fréquentations records pour deux autres grands musées nationaux : **le Centre Pompidou** devrait atteindre en 2012 plus de 3,8 millions de visiteurs pour les expositions temporaires et les collections permanentes, soit 6% de plus qu'en 2011, et une augmentation de 49% en six ans **le musée d'Orsay** aura accueilli pour sa part 3,6 millions de visiteurs, soit 15% de plus qu'en 2011. C'est la meilleure fréquentation depuis 25 ans, précise le musée.

L'Orangerie, qui dépend maintenant du musée d'Orsay, a également connu une année exceptionnelle, avec un total de 800 000 visiteurs, soit une hausse de 20%.

Jean-Claude Yon, Une histoire du théâtre à Paris. De la Révolution à la Grande Guerre, Paris, Aubier, 2012, 437 pages, 29 euros

Dans cet ouvrage, à la charnière de la synthèse et de l'essai, Jean-Claude Yon, historien du spectacle vivant, propose une plongée dans l'univers du théâtre parisien au XIXe siècle. On a peine à imaginer aujourd'hui la place qu'occupait le théâtre dans la société du temps. La notion de « dramocratie » vise à rendre compte de la place d'une pratique culturelle qui touche de près ou de loin à toutes les strates de la société, et qui est au centre de la vie publique. L'auteur souligne combien les pouvoirs publics demeurent sensible à cette question: il s'agit à la fois de maîtriser le nombre de théâtres, et de contrôler, par un système de censure, le répertoire. La liberté du théâtre, proclamée dès les débuts de la Révolution française, est vite abandonnée, et ne sera vraiment

acquise que sous la phase libérale du Second Empire. Le décret du 6 janvier 1864, qui accorde la liberté industrielle, traduit l'obsolescence du système des privilèges et le rôle désormais essentiel du marché. Il profite au répertoire lyrique, notamment l'opérette. La censure perdure longtemps, même sous les régimes républicains. Il faut attendre 1906 pour que la suppression de la ligne budgétaire qui permet de rémunérer les censeurs entraîne de facto sa disparition. Au-delà de la place de la politique théâtrale, l'ouvrage analyse les structures de la vie théâtrale, et montre la diversité des répertoires et des spectacles. Plus de 32000 pièces sont créées dans la capitale, entre 1800 et 1900. Surtout, le théâtre est un lieu de sociabilité : les élites s'y rencontrent dans leur loge, et se donnent en spectacle. Les classes populaires, qui migrent progressivement du parterre au paradis (ou poulailler), restent très

présentes : bruyantes et revendicatives, elles font du théâtre un lieu de débat politique ; configuration tolérée par les pouvoirs publics tant que le débat reste circonscrit à la salle de spectacle. L'émergence de nouveaux loisirs, du music-hall aux spectacles sportifs, puis le cinéma, contribuent, à la fin du siècle, à faire perdre au théâtre son public populaire. La société du spectacle et la culture de masse allaient sceller la fin de la « dramocratie ». On pourra compléter cette lecture passionnante par l'exposition que la Cinémathèque française consacre aux Enfants du Paradis de Marcel Carné (1).

(1) Exposition « Les Enfants du Paradis » (24 octobre 2012-27 janvier 2013).

<http://www.cinematheque.fr/fr/expositions-cinema/automne-2012-enfants-par/>

Philippe Poirrier

DES MUSÉES POPULAIRES (SUITE DE LA PAGE UNE)

l'accord tacite du ministère de la culture qui n'a guère cherché à y jouer un rôle."

Pour les collections permanentes, Nicolas Sarkozy avait fait une promesse : la gratuité des entrées. Pratiquée dans un certain nombre de musées municipaux, notamment les musées de la Ville de Paris, cette gratuité a donné des résultats probants : augmentation sensible de la fréquentation, début de diversification des publics, changement des pratiques, les visiteurs revenant plus souvent. Avec le soutien d'une administration de la culture majoritairement hostile à l'idée, la ministre d'alors, Christine Albanel, a réussi à réduire la portée

de la promesse présidentielle aux jeunes visiteurs. Quant aux expositions temporaires, les tarifs ont désormais de quoi décourager plus d'un visiteur. Exemples : Hopper au Grand-Palais 12 euros, Dali au Centre Pompidou 13 euros.

Faut-il impulser une autre politique? La période paraît mal choisie, alors qu'on demande aux institutions culturelles de l'État de compter encore un peu plus sur elles-mêmes. Pourtant, on ne pourra pas faire l'économie d'une nouvelle réflexion sur la gestion des musées nationaux, et sur leurs finalités. On les a beaucoup, ces dix dernières années, incités à se conduire en entreprises, à valoriser un capital plus qu'à gérer un

patrimoine pour l'éducation et, selon l'expression consacrée, la "délectation" du public. Cette orientation très franchement libérale, conduite d'abord avec le souci d'exploiter un capital, et de gagner le plus d'argent possible, doit-elle être confirmée et poursuivie? quelle doit être la part de la démocratisation dans une nouvelle politique, et donc, notamment, quelle est la politique tarifaire optimale pour satisfaire des objectifs contradictoires mais à concilier? Telles sont les questions que pose l'opportune initiative d'Aurélien Filippetti.

Philippe Pujas